Mis en ligne le 2 août 2022
par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-7.5-126

Attribution de subventions au titre de l'exercice 2022 à la Compagnie Attrape-Lune et à l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Tullins Fures

Monsieur le Maire rappelle qu'au Budget primitif 2022 de la Commune, voté le 24 mars 2022, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions.
La répartition du versement des subventions de fonctionnement a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2022.

Certains dossiers ont été remis hors délai, mais il apparait qu'ils sont éligibles à subvention au regard des critères d'attribution établis ; il convient donc de soumettre au vote du Conseil le versement de la subvention pouvant être allouée à deux associations.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

0 voix contre,
4 abstentions : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER (procuration à Frank PRESUMEY) et Jean-François RIMET-MEILLE,
16 voix pour,

- **Approuve** le versement des subventions réparties comme suit :

 - 1 000 € pour la Compagnie Attrape-Lune,
 - 276 € pour l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Tullins Fures.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

